

Contrôle de l'index égalité professionnelle

Le Directeur général du travail a envoyé, le 7 septembre, une instruction aux services d'inspection du travail concernant le contrôle de l'Index égalité professionnelle.

Une attention particulière est portée aux entreprises ayant bénéficié de l'activité partielle de longue durée, du FNE-formation et des aides pour l'embauche d'un alternant.

Télécharger ici